République Démocratique du Congo

DECLARATION DES PARTIS POLITIQUES, REGROUPEMENTS POLITIQUES ET GROUPES PA RLEMENTAIRES DE L'OPPOSITION AINSI QUE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET DE LA DIASPORA

Une minute de silence en mémoire des victimes des massacres de Béni !

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs de la Presse,

Rendant hommage à nos martyrs de la liberté et de la démocratie tombés dans la semaine du 19 au 25 janvier 2015, et s'inclinant devant la mémoire des compatriotes "indigents", "non-identifiés", "abandonnés", "mort-nés et fœtus" jetés, comme des rats, dans des fosses communes à Mikonga et à Maluku, les partis politiques, regroupements politiques et groupes parlementaires de l'Opposition ainsi que des organisations de la Société civile et de la diaspora, se sont réunis ce lundi 18 mai 2015 dans la salle paroissiale Fatima à la Gombe, aux fins d'examiner la situation nuisible et dangereuse d'insécurité généralisée qui prévaut à l'heure actuelle dans notre pays, au regard notamment :

- du piétinement du processus électoral ;
- des massacres récurrents à Béni ;
- des manœuvres malveillantes du pouvoir tendant à préjudicier les partis politiques de l'opposition à la veille des échéances électorales;
- de la confiscation des droits de la minorité à l'Assemblée nationale ;
- ainsi que du vent d'insécurité soufflant davantage sur le pays suite aux récents évènements survenus au Burundi.

Après avoir pris la mesure de la gravité de la situation, prélude à des perspectives très sombres pour la Nation, l'Opposition Politique Congolaise déclare ce qui suit :

A. <u>DU PROCESSUS ELECTORAL</u>

L'Opposition Politique Congolaise rappelle que, dans le souci d'apporter sa contribution à la tenue des élections apaisées dans notre pays, elle avait saisi la CENI en son temps et lui avait remis sa déclaration du 27 février 2015, contenant sa contre-proposition au calendrier électoral irréaliste, hypothétique et inconstitutionnel publié le 12 février 2015 par la CENI ;

Toujours dans un élan patriotique, elle avait, lors de l'audience lui accordée par la CENI le 27 avril 2015, déposé un mémorandum contenant ses revendications, sous forme de préalables, réitéré sa contre-proposition au calendrier de la CENI, actuellement dépassé. Ce mémorandum a été également transmis à la MONUSCO.

A ce jour, la CENI n'a répondu ni à la contre-proposition, ni au mémorandum, et il n'est pas nécessaire de relever ici que le calendrier électoral de la CENI est maintenant complètement désarticulé. Car, beaucoup d'opérations prévues à des dates précises n'ont, à ce jour, connu un début d'exécution.

De ce qui précède, la position de l'Opposition se résume comme suit :

1. Le report, après 2016, des élections locales, municipales et urbaines, beaucoup plus complexes et, dans le contexte actuel, porteuses des germes de conflits sur terrain à cause de l'impréparation, de manque des infrastructures, y compris celui de la cartographie judiciaire nécessaire pour connaitre du contentieux électoral ainsi que du personnel qualifié pour gérer ces provinces et entités nouvellement créées ;
2. L'organisation d'une nouvelle opération d'enrôlement, en ce compris les nouveaux majeurs depuis le 27 novembre 2011 afin de constituer un nouveau fichier électoral fiable et produire de nouvelles cartes d'électeur différentes de celles présentement en circulation et qui sont trafiquées;
3. La tenue des élections provinciales ainsi que celles indirectes y rattachées, en vue du renouvellement des mandats, largement dépassés, des animateurs des institutions qui souffrent du déficit de légitimité, à savoir : le Sénat, les Assemblées provinciales et les Gouvernements provinciaux ;
4. Le respect de la Constitution en ce qui concerne la date du 27 novembre 2016 prévue par la CENI pour les élections présidentielle et législatives nationales afin de permettre l'installation, dans les délais, des nouveaux dirigeants élus, notamment la passation du pouvoir le 20 décembre 2016 ;
5. Le refus de cautionner toute idée de transition débouchant sur le glissement des mandats en cours au-delà des délais constitutionnels ;
6. La neutralité de la CENI afin qu'elle se conforme à l'esprit et à la lettre de la loi Organique portant organisation et fonctionnement de la CENI. Car, l'intérim prolongé et questionnable assuré par son Vice-Président

du fait de l'absence prolongée pour des soins appropriés à l'étranger de son Président, l'Abbé MaluMalu, ne nous rassure pas ;

7. L'Opposition politique Congolaise est prête pour aller aux élections et attend obtenir de Monsieur Kabila, de sa mouvance et de la CENI des réponses précises aux préoccupations ci-haut soulevées dans les meilleurs délais ;
8. C'est cette position commune qui a été communiquée à l'émissaire de Monsieur Kabila dépêché, les 02, 09 et 11 mai 2015 auprès des leaders des partis politiques, des regroupements politiques et des groupes parlementaires de l'Opposition congolaise qui se sont sentis en devoir de porter la démarche de l'émissaire au sein de la Dynamique pour l'Unité d'Actions de l'Opposition ;
9. En d'autres termes, l'Opposition Politique Congolaise ne trouve pas d'opportunité d'un dialogue qui risque de nous entraîner dans un schéma de transition et de déboucher au glissement du calendrier électoral en violation de la Constitution.

B. **DES MASSACRES RECURRENTS A BENI**

Plus de trois cents de nos compatriotes ont été récemment tués à la machette, au couteau, à la baïonnette et par balles à Béni. Et chaque jour, on enregistre des cas de violence à l'Est du pays. L'Opposition Politique Congolaise fustige l'impuissance du pouvoir en place à qui incombe au premier chef la responsabilité d'assurer la protection des personnes et de leurs biens ;

Non seulement que la persistance de cette situation inquiète sérieusement l'Opposition Politique Congolaise, mais son incidence potentielle sur le processus électoral la trouble aussi. L'Opposition Politique Congolaise s'interroge finalement si ce climat d'insécurité n'est pas entretenu à dessein de créer un environnement qui pourrait donner prétexte à Monsieur Kabila, d'une part de retarder la tenue des élections et d'autre part de continuer à favoriser le pillage des ressources dans notre pays ;

L'Opposition Politique exige du pouvoir de mettre tout en œuvre, en collaboration avec la MONUSCO, pour sécuriser nos compatriotes à l'Est aujourd'hui complètement abandonnés dans leur calvaire et mettre fin aux pillages des ressources.

C. **DES MANŒUVRES MALVEILLANTES CONTRE LES PARTIS POLITIQUES DE L'OPPOSITION**

Après avoir crée et entretenu des conflits oiseux en son sein, le régime en place s'évertue maintenant à y installer la confusion en agréant un soi-disant nouveau parti politique, le "MLC/L", appelé à entrer en compétition avec le MLC en violation des articles 7 de la loi numéro 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques et 12 de la loi électorale numéro 15/001 du 12 février 2015 ;

Pour favoriser un climat d'apaisement, l'Opposition Politique Congolaise exige la fin de cette balourdise, la clarification de l'affaire du charnier de Maluku par la mise en place d'une Commission d'enquête internationale et indépendante, la libération de tous les détenus politiques, d'opinion, des défenseurs des droits de l'homme, des activistes de la société civile Filimbi et Lucha, des journalistes, la fin de la traque, de la violence physique, de la torture, de tracasseries administratives (confiscation de passeport), de l'instrumentalisation de la justice contre les leaders de l'opposition, ainsi que l'ouverture des médias fermés, la suspension et le report de la migration numérique des medias, radios et télévisions .

D. DE LA CONFISCATION DES DROITS DE LA MINORITE A L'ASSEMBLEE NATIONALE

L'on se souviendra qu'en rapport avec le charnier de Maluku, l'Opposition politique congolaise avait régulièrement introduit, le 17 avril 2015 auprès du Bureau de l'Assemblée nationale, une motion de défiance contre le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'intérieur et Sécurité.

L'opinion se rappellera également que s'agissant d'une question réglée par la Constitution et le règlement intérieur de l'Assemblée nationale, la majorité au pouvoir avec la complicité de son Président, Aubin Minaku, avait décidé d'empêcher tout débat sur le problème du charnier de Maluku.

L'hémicycle avait été transformé en un lieu d'animation politique et chants à la gloire du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, qui devrait pourtant éclairer l'opinion sur ce drame humanitaire.

Pour l'Opposition Congolaise, ceci est un incident majeur en ce qu'il traduit la confiscation des droits de la minorité au niveau de l'Assemblée nationale, et

face à ce climat de violation des droits de l'opposition en matière de contrôle parlementaire et débat dans l'hémicycle, l'Opposition a décidé de suspendre sa participation aux plénières de l'Assemblée nationale jusqu'à ce que le Bureau offre des garanties du respect de la Constitution et du règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

En attendant l'aboutissement des travaux de la Commission Spéciale suggérée par le Président de l'Assemblée nationale à cet effet, l'Opposition maintient donc sa suspension aux travaux de l'Assemblée nationale.

De toutes les façons, s'agissant du charnier de Maluku, l'Opposition Politique continue d'exiger une enquête internationale et indépendante avec exhumation des corps et prise d'ADN en vue de faire toute la lumière sur cette macabre affaire ;

C. DES EVENEMENTS DU BURUNDI

L'Opposition Politique Congolaise, suit attentivement les évènements du Burundi où le peuple a décidé avec détermination de rependre son destin en main en rejetant toute violation de la Constitution et des Accords d'Arusha qui avaient mis fin à l'une des guerres civiles les plus meurtrières d'Afrique.

Tout en déplorant des tueries inutiles, la violence, les violations massives des droits humains notamment avec les bombardements des médias privés et les déplacements massifs des populations, nous tenons à présenter nos condoléances aux familles éprouvées et à exprimer toute notre compassion au peuple Burundais.

Que Dieu bénisse la RDC et son vaillant peuple.

Fait à Kinshasa, le 18 mai 2015.

LES SIGNATAIRES

LES SIGNATAIRES

1. Jean Lucien Bussa
2. Vital KAMERHE UNC
3. Kiakwama kia Kiziki
4. PASCAL WINE KUDURA
5. INGELE IFOTO FAC-OPP
6. VUEMBA Jean Claude MPCR
7. Hon. Bokumuwana PUNA
8. Hon. Koloso Sumaïli RCDIK-RL
9. Prof Kalele-ka-Bila FNTC/FAC

10. Jean-Felix TSHOBO ASOD
11. Jean-Marie BAMPORIKI UNC et Alliés
12. BAMPOUAE NKENGU SC
13. Jean-Willy KALONJI UDJN
14. TUMBA Bendebende URL
15. Mme EUPHRASIE MBUYI PCDL
16. AVK (Hon Ronga
17. MICHEL-BOFWA UDA/O
18. Prof MUTUMBI ABSELI AJD
19 MAZAU Eugene PRPR
20 KUDURA Cynthia FIS
21. Roger SWITANA RTDR
22 EKOFO-N'KOMO U.P.NA.C
23 GUSTAVE NSIALA-Z. O/ UDPSICO
24 Hon. ALAIN MBAJA KAKASU UNC
25. BAFOMBOLIA-IFINYA P.A
26. Pr Georges TOILIYE P.K
27. Hon. LUSENGE K. BONANE UDECF
28. Hon. John TINANZABO Z. UPC
29. Hon. MALISAWA UDECF
30. Hon. KIONZE KOLA UNC
31 Hon. BAKATSURAKI KANUSA SIMY UDECF
32. Hon. Ngendenza-Ezumpa MLC & Alliés
33. Hon Laurent BATUMONA IBKY MSC
34. HEVA MUAKASA FAC/OEP/F.PN
35. Delly SESANGA ENVOL